



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-118 / 9-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

**Absente :** B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Adhésion au contrat-cadre de fournitures de titres restaurants mis en place par le CDG38**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour se faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat-cadre ouvert et à adhésion facultative, dont les avantages sont les suivants :

- mutualiser les coûts, offrant ainsi aux collectivités adhérentes des conditions avantageuses
- déléguer les procédures de marché public (gain de temps)
- dans le cadre du service commun RH, avoir un prestataire unique pour les 2 collectivités

.../...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de la consultation du CDG :

- Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

La collectivité est concernée par le Lot 2, puisque les chèques déjeuners sont déployés auprès des agents par voie dématérialisée. Pour information, le marché a été attribué à un autre prestataire (Groupe Up auparavant).

Il est proposé d'adhérer au contrat-cadre mutualisé du CDG38. La durée du contrat-cadre est de 4 ans avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

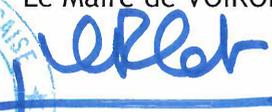
Pour rappel, la valeur faciale du ticket restaurant est de 5 €, avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 50 %.

L'adhésion de la collectivité donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ - 34 POUR AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.  
Le Maire de VOIRON,



  
Julien POLAT